

SESSION 2012

AGRÉGATION
CONCOURS EXTERNE

Section : MUSIQUE

DISSERTATION

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Agrégation de musique

Concours externe - Session 2012

DISSERTATION

(durée : 6 heures)

Dans un article publié en 1965, Edgar Morin réfléchit à « la chanson moderne qui est devenue satellite de l'industrie du disque ». À ce sujet, il écrit :

Comme pour le cinéma, il y a, dans la production-crédation des chansons, mise en œuvre concurrente de processus de standardisation et d'individualisation. [...] En effet, l'industrie de la chanson pose les problèmes-types de l'industrie culturelle – et notamment la contradiction fondamentale et stimulante entre production et création [...] ¹.

Vous vous demanderez dans quelle mesure ce propos peut éclairer l'histoire de la chanson française à l'ère de sa diffusion massive par le microsillon.

¹ Edgar MORIN, « On ne connaît pas la chanson », *Communications*, VI (1965), p. 3.